



Inscription à la restauration scolaire

Les inscriptions à la restauration scolaire sont obligatoires chaque année, pour chaque enfant. En cas de non-inscription, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les inscriptions ont lieu du 03 mai au 10 juillet en mairie, sur rendez-vous, ou via le compte famille dans la rubrique "services en ligne".



Documents à fournir :

- attestation de quotient familial ou l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.

En cas d'allergie ou de problème de santé nécessitant une prise de médicaments ou un régime alimentaire spécifique, il est impératif de prendre contact avec le service scolaire.

Un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut être envisagé, en lien avec la direction de l'école et la médecine scolaire.

Nous ne fournissons pas de repas spécifique.

Contact

Service scolaire :

01 34 08 95 85

Liens utiles

[Consulter les menus scolaires](#)